

Image not found or type unknown



repos travail heure d attente

Par **vyvau**, le **08/02/2009** à **12:41**

Pas-de-Calais, Le 08/02/2009 12:32

Voilà, je suis chauffeur routier, et mon patron, me dit que pour le mois de mai tous les chauffeurs vont devoir se mettre en repos chez les clients.

Il me dit qu'il a le droit de nous demander cela

donc je voudrais savoir, s' il a raison et dans qu'elle cas, il peut nous obliger

Je c que si je peut vaquer a mes occupations personnel il a le droit de me le demander, mais je ne c pas jusqu à quelle hauteur il peut me le demander.

Je voudrais savoir aussi ci g un RDV a 8h chez un client il a le droit de me dire "tu te mé en repos jusque 17h tu a RDV pour charger "

merci d avance